

Convention pour l'animation culturelle - Saison théâtrale - Année 2026

Nom de l'autorité administrative : commune de Villefranche-de-Rouergue

Siret : 21120300500015

Date de la convention : 13 mai 2026

Nom de l'attributaire : Association Les Espaces Culturels Villefranchois

Siret : 39307986800039

Objet de la subvention : Saison théâtrale : apporter le soutien direct de la commune avec, pour objectif, d'inclure l'action et le financement de l'association dans une convention culturelle spécifique conclue avec la Commune.

Montant de la subvention : 29 000€ (financement de la saison théâtrale : 26 000 € + participation aux dépenses de fonctionnement : 3 000 €).

Nature de la subvention : financière + Mise à disposition de l'association de tous les moyens nécessaires à l'organisation du Festival, dans la limite des moyens humains et matériels existants et de leur disponibilité.

Dates ou période : Convention conclue pour 1 an, du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Conditions de versement : Un acompte de 14 500 € après le vote du budget primitif et le solde au cours du 3^{ème} trimestre 2026 après présentation du bilan de la saison théâtrale par Les Espaces Culturels Villefranchois.

Justificatifs : L'association s'engage à fournir le bilan de la saison théâtrale au plus tard le 15 septembre 2026. En cas de minoration du bilan financier, le montant de la subvention pour la saison théâtrale suivante sera réajusté.